

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Pollution-radioactive-a-la-centrale-nucleaire-du>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Pollution radioactive à la centrale nucléaire du Bugey (Ain) : EDF condamnée !**

25 mai 2020

Pollution radioactive à la centrale nucléaire du Bugey (Ain) : EDF condamnée !

Communiqué commun du Réseau "Sortir du nucléaire" et des associations Sortir du nucléaire 38, Rhône-Alpes Sans Nucléaire et Sortir du nucléaire Bugey

En décembre 2017, à la centrale nucléaire du Bugey (située à 35 km de Lyon), EDF avait détecté **une concentration anormale de tritium (substance radioactive pouvant provoquer de graves dommages à l'ADN) [1] dans la nappe phréatique**. Des pics allant jusqu'à **1600 Becquerels par litre** ont été détectés les jours suivants : des concentrations importantes pour cette substance qui ne devrait exister qu'à l'état de trace dans la nature. Cette pollution laisse présager que l'eau contaminée a rejoint le Rhône, et que d'autres éléments radioactifs ou chimiques ont également été déversés dans l'environnement.

Comme le montre un rapport d'inspection rédigé par l'Autorité de sûreté nucléaire, **cette pollution était la conséquence d'une inquiétante chaîne de dysfonctionnements** : défaut de surveillance, dispositifs ne permettant pas la détection automatique des fuites, absence de réaction rapide, entretien insuffisant du matériel... En particulier, deux pompes n'avaient pas fonctionné (l'une d'elles étant défectueuse depuis plus d'un an et demi) et un clapet était resté bloqué en position ouverte. Ce dernier n'avait pas fait l'objet de maintenance depuis... 1992 !

Le 7 mars 2018, le Réseau "Sortir du nucléaire", Rhône-Alpes Sans Nucléaire, Sortir du nucléaire Bugey et Sortir du nucléaire Isère ont déposé plainte. Le Parquet ayant engagé des poursuites contre EDF pour non-respect de la réglementation nucléaire, l'affaire a été examinée par le tribunal de police de Bourg-en-Bresse le 28 février 2020.

Le 22 mai 2020, le tribunal a reconnu EDF coupable de l'ensemble des infractions pour lesquelles elle était poursuivie et l'a condamnée à 3000 euros d'amende. Malgré ce montant symbolique, nos associations se réjouissent de cette condamnation qui révèle enfin EDF Bugey pour ce qu'elle est : une entreprise délinquante.

Cette pollution radioactive était la troisième survenue au Bugey en l'espace de 6 ans (plusieurs ayant déjà fait l'objet de [dépôts de plainte](#)). En outre, en janvier 2020, [du tritium a encore été détecté dans](#)

[un caniveau](#), à la suite d'une fuite sur une canalisation.

Ces pollutions doivent nous interpeller sur l'état général de la centrale qui cumule les problèmes liés au vieillissement et au mauvais entretien des équipements. À peine moins vieille que Fessenheim, cette centrale, qui met en danger des millions de personnes en Rhône-Alpes et ailleurs, doit être arrêtée avant qu'un problème plus grave n'y survienne !

[Consulter le dossier juridique](#)

Contacts presse :

Marie Frachisse (Réseau "Sortir du nucléaire", juriste) – 07 62 58 01 23

Jean-Pierre Collet (Sortir du nucléaire Bugey) – 06 81 09 75 87

Notes

[1] Le tritium est l'isotope radioactif de l'hydrogène. À ce titre, il peut se substituer aux atomes d'hydrogène qui constituent l'un des quatre éléments fondamentaux (avec le carbone, l'azote et l'oxygène) de la matière organique, donc des corps vivants. [En savoir plus](#)